

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2921

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 2321 (Rect) de Mme Givernet

ARTICLE 51

I. – À l'alinéa 2, supprimer le mot :

« unique »

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« adaptées à ses missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précisions.